





Chers Casteleptiens, Chères Casteleptiennes,

La période des fêtes s'achève. Le temps est venu de débuter une nouvelle année que je vous souhaite heureuse.

Pour certains casteleptiens, la réalité n'est malheureusement pas forcément propice à l'espérance.

La hausse des taux d'intérêt et le retour de l'inflation ont eu des répercussions dans tous les secteurs, y compris pour les dépenses essentielles de la vie quotidienne, comme les énergies fossiles (électricité, fuel ou gaz).

Ces hausses sont, en grande partie, dues au conflit russo-ukrainien qui impacte avant tout l'Europe.

Lorsqu'il faut aller faire les courses au supermarché en constatant la valse des étiquettes et qu'ensuite, il faut encore faire le plein de carburant, pour ceux qui sont obligés de prendre la voiture pour se rendre à leur travail, cela devient insupportable, voire insurmontable pour les plus faibles d'entre-nous.

C'est donc à celles et à ceux qui sont confrontés à ces difficultés que vont mes premières pensées en ce début d'année.

Nous le savons tous, nous sommes entrés dans une période de grandes transformations économiques, sociales et environnementales.

Le rôle des élus locaux est d'accompagner la population dans ces moments de transition.

Il faut, pour cela, faire preuve d'un volontarisme sans faille et veiller à prendre les décisions importantes pour préparer l'avenir.

En 2024, nous aurons encore de nombreux projets d'amélioration pour le village et il nous faudra affronter les instances administratives pour trouver les financements adéquats.

Cela représente une charge importante pour votre conseil municipal. C'est pour cela que je tiens à rendre hommage à vos élus, qui s'engagent au quotidien pour l'intérêt général. (***)

Alors, si comme je l'imagine, vous êtes « amoureux « de votre village, venez nous rencontrer et échanger lors de la cérémonie des vœux le 19 janvier dans la salle communale.

Au plaisir de vous retrouver en 2024.

Votre Maire

Nathalie Caillaud

(***) Cela se traduit à Château sur Epte et aux Bordeaux de st clair par des initiatives concrètes dont vous trouverez quelques exemples dans les pages suivantes.

Directeur de communication : Nathalie Caillaud Rédaction-réalisation-mise en page : Nadine Houssaye

Informations diverses



Horaires de la mairie

Lundi 10h - 12h Mardi - mercredi - jeudi 14h - 17h Vendredi 14h - 17h30 Tél : 01 34 67 60 18

mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr
Nous vous demandons de bien vouloir
respecter ces horaires



Nouvelle année, nouveau site internet de votre commune. Vous trouverez un site plus intuitif et plus moderne. Une information manque et vous parait essentiel, n'hésitez pas à nous en faire part!!

L'adresse ne change pas, c'est toujours www.chateau-sur-epte.fr



Horaires de la bibliothèque

Mercredi 14h - 18h Vendredi 15h - 19h Tél: 01 30 27 45 43

bib.chateau@wanadoo.fr





Horaires de l'agence postale

Lundi - 14h30-18h30 Mardi - 14h30-17h30 Mercredi 14h30 - 18h30 Vendredi 14h30-18h30 Tél : 01 34 30 98 90

Informations diverses

Une sortie au cabaret « Les Enfants terribles » à Elbeuf

63 personnes se sont rendues au cabaret « Les enfants terribles » à Elbeuf pour un déjeuner-spectacle qui a ravi tout le monde.

En 2024, plusieurs sorties sont prévues. Surveillez PanneauPocket!







Les jeunes

Le recensement citoyen

Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à venir en mairie faire votre recensement citoyen. Le recensement citoyen vous permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales! L'attestation délivrée vous permet:

- ·d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire
- ·de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Le conseil des jeunes

Et si vous nous donniez votre avis? Vous avez entre 14 et 17 ans. Vous avez envie de participer à la vie de votre commune? Rejoignez le conseil des jeunes!!!

Inscrivez-vous en complétant le bulletin ci-dessous :

Nom	Prénom
Adresse	
N° de téléphone	
4.1	

Le Plan communal de Sauvegarde



Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il est obligatoire pour les communes soumises à un plan de prévention des risques approuvé ou concernées par un plan particulier d'intervention. Le PCS complète et appuie les actions des services de secours.

Les communes sont de plus en plus souvent confrontées à des évènements exceptionnels. Nous devons nous préparer à y faire face.

Si une situation de crise venait à être déclenchée, nous aurons besoin de volontaires. Si vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie dès maintenant

Rappel civisme



Déjections canines :

Assumer ses responsabilités c'est plus de propreté!



Démarches administratives

vos démarches à portée de clic! Ne tombez pas dans le panneau des sites payants! Certaines plateformes en ligne frauduleuses se proposent de réaliser ces démarches... des sites malhonnêtes proposent de se charger de votre démarche administrative en échange de frais d'assistance en ligne. Cependant demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.

- ·Pour demander une carte d'identité ou un passeport
- : https://passeport.ants.gouv.fr/
- ·Pour un permis de

conduire: https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/

•Pour une carte grise aller

sur: https://immatriculation.ants.gouv.
fr/.

Les factures d'eau



La relève

La relève des index des compteurs d'eau s'effectue deux fois par an, en juin et en décembre. Vous avez deux semaines pour nous fournir cette information ou nous demander de passer pour effectuer cette relève.

Nous constatons malheureusement qu'un trop grand nombre de personnes ont du retard ou attendent d'être relancées malgré les messages sur PanneauPocket. Ceci oblige Nadine à appeler chaque retardataire (82 habitations à la dernière relève) et provoque un retard dans la facturation.

En 2026, la commune transfèrera la compétence de l'eau (comme la loi l'y oblige) à la Communauté de Communes du Vexin Normand. Vous comprendrez qu'avec 39 communes à gérer, ils ne prendront pas le temps de vous rappeler individuellement.

Nous avons choisi ce mode de relève pour que vous n'ayez plus de facture estimative mais uniquement du réel, ce qui rend les choses plus confortables pour votre gestion.

C'est pourquoi, nous vous demandons de respecter IMPERATIVEMENT les délais indiqués. Un trop grand retard impliquera une facturation sans consommation et la facture suivante correspondra à un an de consommation.

La facturation

Concernant les factures d'eau, elles sont envoyées par le Trésor Public dans le mois qui suit la facturation. Si vous ne l'avez pas reçu dans ce délai, n'hésitez pas à appeler en mairie, nous vous fournirons les informations nécessaires pour son règlement.

Nous vous rappelons par la même occasion, qu'il est possible de mettre en place un prélèvement automatique en apportant un RIB en mairie. Comme cela, pas d'oubli et donc pas de relance par Nadine.

Pour information, le Trésor Public ne fait plus de relance mais demande à un huissier de procéder au recouvrement du règlement avec, bien sûr, des frais supplémentaires.

Les fuites d'eau

Il est conseillé de vérifier régulièrement vos compteurs d'eau. Il se peut que vous ayez une fuite chez vous, donc après compteur, dans ce cas appelez rapidement un plombier. Cela vous évitera d'avoir une facture trop importante.

Si la fuite est avant compteur, appelez-nous immédiatement car les pertes d'eau sont payées par la commune et donc indirectement par vous aussi.

ATTENTION, une intervention doit avoir lieu à votre domicile par Suez, si vous n'êtes pas présent au rendez-vous, elle vous sera facturée !!!

Nos chantiers et nos projets 2024



Réfection du mur du lavoir

Le petit patrimoine, souvenir de la vie menée autrefois au cœur de notre village, vieilli considérablement. Didier, notre agent municipal, a entrepris la réfection du mur d'enceinte de l'ancien lavoir. Suite au ruissellement des eaux pluviales, une réflexion a été menée avec le SMBE (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte). Ce dernier a mis en évidence la possibilité de diriger les eaux de ruissellement vers l'ancien lavoir situé au carrefour de la rue des Lavandières et de la rue de Berthenonville.

Une captation par la pose d'un caniveau grille rue des Lavandières en travers de la voirie permettra de diriger le ruissellement vers ce site.

Ces travaux seront réalisés en 2024. Le montant des travaux s'élèvent à 15 360 €, la part communale est de 6 641,05 € le reste à charge étant supporté par la Communauté de Communes du Vexin Normand soit 8 718,95 €. Ces travaux seront inscrits au budget 2024.



Embellissement de la commune

Pour nous orienter dans nos choix de plantation, un paysagiste de la société Derly est venu nous conseiller. Nous avons défini de prioriser les 4 axes de la commune en réalisant des parterres de rosiers avec l'implantation de quelques arbres.

Au vu du coût, ces plantations se feront sur plusieurs années. Nous avons commencé par une haie de rosiers aux Planchettes, au stade et à l'entrée du village rue de Gisors.

Les enfouissements de réseaux

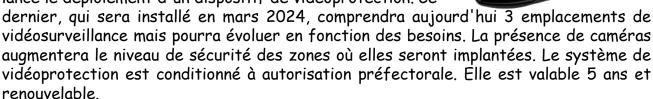
Le gouvernement a décidé qu'il ne devrait plus y avoir aucun fil nu en 2035.

Le Syndicat du SIEGE a donc répertorié toutes les communes en possédant. Château sur Epte, étant prioritaire, nous n'avons pas d'autres choix que de planifier ces travaux. En 2023, nous avons enfouis les réseaux de l'Impasse des Jardins Fleuris (coût part communale : 19 778,15 €) et une première tranche de la route de Rouen (coût part communale : 25 209 €). Ces travaux seront terminés début 2024.

En 2024, nous aurons à budgéter l'enfouissement de l'Impasse des Planchettes (coût part communale : 29 708,33€) ainsi qu'une première tranche de Château le Haut (coût part communale : 29 125 €). De plus, le Conseil Syndical nous a accordé le remplacement de tous les candélabres en LED rue des Orchidées, rue des Magnolias et rue de la Roseraie. Ces travaux seront réalisés sur 3 ans. Une première tranche sera réalisée en 2024 pour un montant total de 20 000 € avec une part communale à 40 % soit 6 666,67 € à mettre au budget 2024.

La vidéoprotection : pourquoi ?

Afin d'améliorer la sécurité quotidienne des Casteleptiens, dans le respect de la vie privée de chacun, la commune a lancé le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection. Ce



Le schéma d'implantation nous a été soumis par la gendarmerie.

Le diagnostic a permis de déterminer trois zones où 5 caméras seront installées :

- ·le carrefour de la mairie
- ·l'angle de la rue de Gisors et de la rue de Vesly,
- ·rue de Vesly.

Un quatrième emplacement est prévu impasse des Planchettes lorsque l'enfouissement des réseaux aura eu lieu (2024).

Le public doit être informé

Conformément aux articles L.251-3 et R.253-3 du Code de la sécurité intérieure, la commune a également installé 5 panonceaux aux différentes entrées de la commune, comportant les informations légales pour le public.

Quelles garanties pour la protection de la vie privée ?

Le dispositif s'accompagne d'une charte très stricte de respect de la vie privée. Les images, transmises par fibre optique, sont reçues en direct sur un poste sécurisé situé dans un local dédié en mairie.

Seules les **personnes habilitées** par l'autorisation préfectorale, et dans le cadre de leurs fonctions, peuvent visionner les images enregistrées.

Ces personnes doivent être particulièrement formées et sensibilisées aux règles de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection.

La conservation des images ne doit pas excéder un mois.

En règle générale, conserver les images quelques jours suffit à effectuer les vérifications nécessaires en cas d'incident, et permet d'enclencher d'éventuelles procédures pénales. Si de telles procédures sont engagées, les images sont alors extraites du dispositif par la gendarmerie et conservées pour la durée de la procédure.

Et sur le plan financier ?

La commune a fait le choix d'opter pour une solution en leasing. L'évolution dans ce domaine va très vite. Dès qu'un nouveau système performant ou plus complet apparait, il sera possible de renouveler notre installation et de bénéficier des dernières technologies sans avoir recours à nos fonds propres. Ainsi nous bénéficieront d'un système de sécurité très performant en préservant notre trésorerie.

Le coût de l'installation est de 768 € et le coût mensuel de 529,20 €

Du nouveau au SYGOM



Toutes les déchèteries s'ouvrent à vous



De nouveaux bacs à verre bientôt installés dans la commune





Le défibrillateur



Vous ne le savez peut-être pas mais un défibrillateur automatique est installé à côté de la porte d'entrée de la mairie (voir fléchage). Son fonctionnement est guidé vocalement dans les différentes étapes. Quelques gestes simples pour sauver une vie!



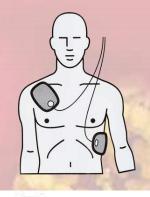


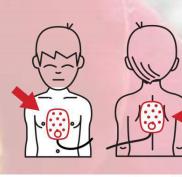




Attendez les secours









Poser les électrodes de défibrillation sur la politine nue de la victime, comme il est montré dans l'illustration sur les électrodes de défibrillation. Appuyer fermement pour faire achèrer complétement les électrodes de défibrillation au thorax de la victime.

Remarque : Veiller à ne pas placer les électrodes de défibrillation au-dessus d'un dispositif implanté tel qu'un stimulateur cardiaque ou un DAI. La peau du thorax montrera une protubérance ainsi qu'une cicatrice pour indiquer la présence d'un dispositif implanté. En cas de doute, poser les électrodes de défibrillation comme montré sur les étiquettes.



Écouter les invites vocales et ne pas toucher à la victime sauf instruction contraire.



Si l'analyse du rythme cardiaque par le défibrillateur détermine la nécessité d'un choc, le défibrillateur annonce PRÉPARATION AU CHOC EN COURS puis indique d'APPLITER SUR LE BOUTON CUGNOTAINT pour délivrer un choc (modèle semi-automatique), ou annonce PRÉPITATION AU CHOC EN COURS puis délivre automatiquement un choc sans action supplémentaire de l'utilisateur (modèle entièrement automatique).

Ne pas toucher la victime pendant la délivrance d'un choc. Quel que soit le modèle de défibrillateur, continuer à suivre les invites vocales.



Ne pas retirer les électrodes de défibrillation et ne pas les déconnecter du défibrillateur jusqu'à l'arrivée de l'aide médicale d'urgence. Si la victime se met à bouger, à tousser ou à respirer de manière régulière, la mettre en position de sécurité, comme il a été enseigné au cours de la formation sur la RCP, et la maintenir aussi immobile que possible.

Le monoxyde de carbone





Si vous vous situez dans une pièce avec un appareil fonctionnant avec une énergie combustible (bois, charbon, gaz (naturel, butane, propane), essence, fuel, éthanol) et que vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements, c'est peut être une intoxication au monoxyde de carbone.



Avant chaque hiver:

- Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié : chaudières, chauffe-ea<mark>u</mark> et chauffe-bains, cheminées, inserts, poêles,
- Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

Pendant tout l'hiver :

- Aérez votre logement
- Ne bouchez jamais les entrées d'air.
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabriquant.

En période de grands froids :

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- Si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service. En cas de coupures d'électricité:
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos Ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.

En période de redoux si vous disposez d'un appareil dans lequel il est possible de laisser couver le feu (ex : poêle au charbon) :

- Ne laissez pas couver le feu de votre poêle s'il est annoncé une période de redoux.

L'école



Au mois d'octobre, les élèves de l'école Clément César Hervé ont pu bénéficier de l'intervention d'un chargé de la prévention de la société Groupama sur le sécurité domestique.

Au cours de ces interventions, les enfants ont observé des panneaux représentants des pièces d'une maison et un jardin afin d'y repérer les différents dangers.

Ce fut un véritable temps d'échanges sur les risques et les règles de sécurité à connaître.

L'intervenant a également évoqué, avec les plus grands, la procédure pour alerter les secours.

Tous les élèves (sauf ceux de petite section) ont participé, discuté, écouté, appris...

Une manière ludique pour former de jeunes citoyens face à certains dangers du quotidien!



La cantine



Nous attachons une importance particulière au choix du prestataire. Déçus par la qualité médiocre des plats « préfabriqués » imposés par les grands groupes, nous avons découvert la fraîcheur et la qualité des plats SAGERE (situé dans l'Oise) réalisés en cuisine. Souples, réactifs et disponibles, ils nous proposent une prestation sur mesure avec un choix de plats quasi illimités! Nous constatons avec plaisir une baisse du gaspillage alimentaire. Les enfants apprécient particulièrement les pâtisseries maison proposées une fois par semaine.





Le sport à Château



Comme chaque année, grâce au concours de la municipalité, l'association CréaSportsZen anime des séances de Baby gym (pour les 3-5 ans) et des séances de judo (pour les 6-13 ans).

Cette saison a démarré sur les chapeaux de roues : en effet, 13 enfants de 3 à 5 ans ont rejoint les cours de baby-gym et 16 judokas sont venus gonfler les cours des plus grands. Les enfants sont issus des communes de Château/Epte, bien évidemment, mais également des communes environnantes.

Dans une volonté de dynamiser le village, la municipalité a accepté l'ouverture d'un 4ème

cours cette saison.

Les cours ont lieu le mercredi :

- baby-gym (4-5 ans) 15h-16h;
- baby-gym (3-4 ans) 16h-17h;
- Judo (6-9 ans) 17h-18h;
- Judo (9-13 ans) 18h-19h.

Au total, ce sont 100 personnes qui suivent les cours sur les différentes communes où exerce l'association.

N'hési<mark>tez pas il</mark> est encore temps de s'inscrire :

Tel: 0771751972

Mail: <u>creasportszen@gmail.com</u>

Fb: créasportszen



Le théâtre à Château

La Compagnie pas d'ChiChi a la chance de proposer cette année, en collaboration avec la mairie, un atelier de théâtre pour les enfants. En effet, le mercredi de 11h à 12h, à la salle des fête de Château-sur-Epte, Mathieu, comédien et enseignant de la compagnie, encadre un petit groupe d'enfants de 5 à 9 ans.

L'atelier s'organise autour de jeux d'éveil au théâtre. Chaque séance aborde différents points : l'importance de l'espace au théâtre avec l'apprentissage de quelques notions (scène / coulisses / public...), l'écoute, le corps (relaxation...), la voix et l'invention d'histoires, de personnages...

Vivement la fin de saison pour partager un rendez-vous théâtral à Château-sur-Epte en compagnie de ces jeunes comédiens qui seront ravis de présenter leur travail de fin d'année.

Il reste encore de la place si votre enfant souhaite essayer. Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter Alexandra au 06 82 08 00 73 ou par mail à contact@ciepasdchichi.fr.

La bibliothèque





Bienvenue à Jade!!

Jade a su trouver ses marques en ravissant son public. N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque, elle vous attend!!



La bibliothèque en quelques chiffres :

- 3794 emprunts de livres, BD, jeux...
- 7 <u>animations</u> cette année avec un nombre de participants en net augmentation et de nombreuses animations prévues en 2024.
- une moyenne de 137 visites par mois avec 12 nouvelles inscriptions depuis septembre.



Les coups de cœur de la bibliothécaire!

BD adulte
Les vies de Charlie
Kid Toussaint





BD jeunesse
Bea Wolf
Zach Weinersmith
Boulet

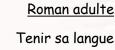


Album jeunesse

On a deux yeux pour voir

Baptiste Beaulieu

Leng Quin



Polina Panassenko



La bibliothèque



A découvrir : les espaces Facile à lire

Le réseau des bibliothèques « Nos Ruches » vous propose un nouveau service : les ouvrages « Facile à lire ».



C'est dans une démarche de rendre la lecture accessible à tous les publics que les bibliothécaires du réseau ont sélectionné un catalogue d'ouvrages variés (romans, documentaires, BD, livres audio) pour renouer avec le plaisir de lire et de rencontrer de belles histoires. Si vous ne lisez pas ou plus, si vous ne savez pas vers quel titre vous diriger, venez à notre rencontre dans ce nouvel espace!

N'hésitez pas à venir découvrir le catalogue directement à la bibliothèque ou sur le portail du réseau http://ccvexin-normand.fr/

Avec la participation de:







Tous à vos agendas !!!

Les rendez-vous des animations du 1er semestre 2024

Les rendez-vous à venir à la bibliothèque

Dates et horaires précises à venir-Renseignements en bibliothèque

Janvier : Heure du conte - Lectures polaires et jeux d'hiver - Dès 3 ans

Février: après-midi jeux de société pour les seniors

Mars : Heure du conte - Le lapin de Pâques se cache dans la bibliothèque ! Dès 3 ans

Avril : Ceci n'est pas une bibliothèque - Animation autour des illusions d'optiques -

Dès 5 ans

Festival numérique X.PO 2024 du 13 au 27 avril

Avis aux ados!!

Les places sont limitées, pensez à vous inscrire :

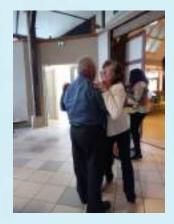
bib.chateau@wanadoo.fr 01 30 27 45 43



Le repas des seniors

Sam et Fred ont animé le repas des seniors. Cette année le thème était les années 80. Au programme quizz, musique, danse et surtout un très bon repas concocté par Leroy Traiteur dans une très bonne ambiance!







Le colis des seniors

Chaque année les membres du CCAS confectionnent avec beaucoup de plaisir un colis de Noël à tous les seniors âgés de 70 ans et plus. Si vous ne souhaitez pas bénéficier du colis, faîtes le nous savoir, il sera alors redistribué à une personne dans le besoin. Cette année, le colis a été remis le 14 décembre autour d'un goûter très convivial. Les lutins regrettent que tout le monde ne puisse être au rendez-vous!





Théo ROUZEE, Conseiller M. numérique de la Communauté de Communes du Vexin Normand a organisé 10 ateliers d'initiation à l'informatique à destination de nos seniors. Les 8 participants en sont ravis. La commune sortis remercie vivement de cette initiative.



L'arbre de Noël

Le Samedi 16 et le dimanche 17 décembre le Père Noël est venu faire la traditionnelle distribution de cadeaux aux enfants de la commune.

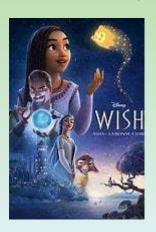


Les « petits » ont eu le plaisir d'entendre des histoires de Noël contées par Jade, des chansons signées et des activités sensorielles. 16 enfants ont partagé ce moment de convivialité poursuivis d'un goûter.





Les « grands » avaient rendez-vous au cinéma des Andelys avec le dernier Disney « Wish ». 62 enfants étaient heureux d'être présents.





Merci pour l'accueil de l'équipe du cinéma qui a été très souple et très agréable dans l'organisation. Petits et grands ont pu profiter d'une pose photo avec le célèbre barbu tout en lui confiant les derniers souhaits pour Noël ...



Merci aux filles de l'équipe municipale d'avoir organisé ce moment et au Père Noël d'être venu rencontrer les enfants. Les mariés et naissances de l'année 2023



M. Et Mme TIMON Thierry 6 mai



M. Et Mme LOURENÇO Tiago 19 mai



M. Et Mme LHEUREUX Lucas 20 mai



M. Et Mme THIBAUX Denis 1er octobre

12 janvier - Marcelin BENTO DA SILVA

18 janvier - Olivia SAHNOUNE 28 février - Maeve DESBOIS

15 mars - Lowen MAYER BAILLON

4 mai - Pia HAMELIN

13 juin - Théo FOLLAIN

22 juillet - Isaac DARNAL

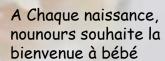
26 août - Margaux PLOVIE

5 septembre - Selena LO SASSO FIDOL

9 septembre - Kimya KAMANGU

13 novembre - Gabriel GOMBERT

18 novembre - Anastasia ROUQUENELLE







Château en fête

Une nouvelle association et déjà 3 animations qui ont rencontré du succès.

Sous la présidence d'Amandine Madara et accompagnée d'une dizaine de bénévoles, Château en Fête a fait un partenariat avec les commerçants du marché en organisant un marché nocturne et un marché gourmand de Noël.



Revenons sur la marche au profit d'Octobre Rose qui a eu lieu le dimanche 8 octobre. Les 93 participants de cette marche de 5 km ont permis de verser 954 € à la Ligue contre le cancer. Bravo à tous !!!





20 janvier: 1er loto de l'association

28 avril : foire à tout

Et si on cuisinait un peu!!

Ingrédients

- ·2 Pâtes feuilletées pur beurre ou faite maison
- ·125 g de sucre
- ·60 g de beurre mou
- ·2 oeufs
- ·150 q de poudre d'amande
- ·1 gousse de vanille
- ·2 c. à soupe de rhum (facultatif)
- ·1 oeuf pour dorer la galette avec 1 pincée de sel
- ·Facultatif: 100 q de crème pâtissière pour faire la "vraie" frangipane

Galette des rois

Réalisation Difficulté

Difficulté Très facile Préparation 15 mn Cuisson 30 mn

Préparation

- ·Fouettez le sucre et le beurre mou, puis ajoutez la poudre d'amande
- ·Grattez les graines de la gousse de vanille et ajoutez-les à la préparation
- ·Ajoutez 2 œufs entiers et le rhum ou autre (fleur d'oranger, amande amère..)
- •Disposez un cercle de pâte, déposez de la crème amande dessus en laissant 2 cm de pâte tout autour que vous mouillez légèrement avec un pinceau et de l'eau
- ·Placez la fève et recouvrez avec le deuxième disque de pâte feuilletée légèrement plus grand, souder les bords en appuyant tout autour. Badigeonnez d'un jaune d'œuf.
- ·Cuire à 180°C (four déjà chaud) pendant 30 à 40 minutes



Le personnel communal De gauche à droite : Jessica, Laura, Vanessa, Nathalie, Thierry, Catherine, Nadine, Ambre, Didier, Valérie et Jade

Madame le Maire, le personnel et les membres du Conseil Municipal vous souhaitent une très belle année 2024 et vous convient aux vœux de la municipalité le vendredi 19 janvier 2024 à 19h à la salle polyvalente.